

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-772188

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12722 Société : RAT
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : Darad Younes 165423
 Date de naissance : 1 Mars 1980
 Adresse : 20 St Fathel, sidi Moulay
 Tél. : 06 12 33 2440 Total des frais engagés : 546,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :
 Date de consultation : / /
 Nom et prénom du malade : Age :
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie :
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 15 / 6 / 2023
 Signature de l'adhérent(e) :



Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Partie réservée à RMA

Date(s) de réception du courrier

1	2	3	4

Identification

N° du sinistre		CP

Ordonnancement

I.C.	D.D	D	C.C

Siège social

83, avenue de l'Armée Royale - Casablanca - Maroc
 Tél. : 0522 31 21 63 - 0522 31 01 69 - Fax : 0522 31 38 84
 SA au capital de 1.796.170.800 DH - Entreprise régie par la loi n° 17-99 portant code des assurances
 www.rmaassurance.com



RMA ROYALE MAROCAINE D'ASSURANCE

تصريح بالمرض

Déclaration de maladie

Type de déclaration

Maladie
 Maternité
 Optique
 Clinique
 Traitements spéciaux

N° d'affiliation 51318 | Intermédiaire :

Souscripteur : Cachet du souscripteur :

N° de police :

Adresse :

Renseignements concernant l'assuré(e)

Nom et prénom : Boukhalkhal Bahis

Adresse : 20 lot F.M.H.E, Sidi Nassouf, 1^{er} étage

Renseignements concernant le malade

Nom et prénom : Boukhalkhal Bahis Lien de parenté : No

Montant des frais engagés : 546,50 DHS

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration

Fait à Casablanca, le 23/11/2023 Signature de l'assuré(e)

[Signature]

Partie réservée au praticien traitant

Nom et Prénom du malade :

Youssef BAKHAR - BATHIA

Date de naissance :

Nature de la maladie :

Atteinte G. COUJURE

En cas d'accident :

(préciser causes et circonstances)

Nature des prestations

Praticien	Date	Acte et coefficient	Ordonnance	Honoraires	Cachet et signature du praticien
Médecin traitant	23/01/2023	2	Prescription	200	<i>[Signature]</i> G. CHAIBI TAOUFIK Généraliste Obstétricologue 19, Bd Bir Anzarane Tel: 0522 98 01 12 / 0700 140 148
Auxiliaires médicaux					
Analyses et radiographies					

Pharmacie

Factures		Signature & cachet
Date	Montant	
23/01/2023	46,50	<i>[Signature]</i> Ma Pharmacie 30 Bis, Faouzi Sidi Maarouf CASABLANCA Tél : 05 22 78 62 05

Recommandations importantes

- Etablir une déclaration par personne et par maladie.
- La déclaration doit être accompagnée de toutes les pièces justificatives (ordonnances médicales, résultats des examens de radiologie et laboratoire).
- Joindre à la déclaration de maladie les vignettes ou à défaut les prospectus et le P.P.M. concernant les médicaments.
- Lorsque la personne malade bénéficie d'un régime de prévoyance, l'assuré devra remettre à l'assureur les photocopies des pièces justificatives et l'original du décompte de règlement délivré par cet organisme.
- En cas d'hospitalisation médicale ou chirurgicale : joindre une facture détaillée et dûment acquittée sur laquelle devra être précisé l'ensemble des prestations.
- Délai de remise des pièces : toutes les pièces concernant une maladie ou un accident doivent être remises à l'assureur trois mois au plus tard après la cessation des soins.
- Toute fausse déclaration est passible des sanctions prévues par la loi n°17-99 portant code des assurances.

→ Toute réclamation doit être formulée au plus tard dans un délai de deux mois.

Siège social

83, avenue de l'Armée Royale - Casablanca - Maroc

Tél. : 05 22 31 21 63 - 05 22 31 01 69 - Fax : 05 22 31 38 84

S.A. au Capital de 1.796.170.800 de DH - R.C. 15.207 - C.N.S.S. 111.6666

PATENTE : 35101950 - I.F. 01084830 - ICE : 001530601000041

Entreprise régie par la loi n° 17-99 portant code des assurances

www.rmaassurance.com



RMA

ROYALE
MAROCAINE
D'ASSURANCE

FEUILLE DE DECOMPTE DESTINEE A L'ASSURE

Employeur	: JESA SA						Page 1/1
Assuré	: Boukhoukhal Bahla						
N° Affiliation	: 00402152 06 000538		Ref (C / V)	: 09941226			
Personne soignée	: Boukhoukhal Bahla		N° Externe	:			
N° sinistre	: 2025002 00		Date ouverture	: 13/03/2023			
Nature de la maladie	:		Date règlement	: 16/03/2023			
Nature des Prestations	Cotation M.T	Cotation N.A.P	Vous avez payé	Base de Remboursement	Taux de Remboursement	Montant de Remboursement	
CONSULT.SPEC.	0	0	200.00	200.00	90.00	180.00	
LABO-ANAL.	0	0	300.00	300.00	90.00	270.00	
PHARMACIE	0	0	45.50	45.50	90.00	41.85	
TOTAL			545.50	545.50		491.85	
						Montant A Rembourser	491.85

Professeur Taoufik Chraïbi

SPECIALISTE EN GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE

EX-ENSEIGNANT A LA FACULTE
DE MEDECINE DE CASABLANCA

الدكتور توفيق الشرايبي

أستاذ مبرز
إختصاصي في طب النساء والتوليد
أستاذ سابق بكلية الطب

Me Pharmacie
30 Bld. Fakh El Sidj
CASABLANCA
Tél : 05 22 78 62 05

Casablanca, Le 28.2.2023

T= 111.10
The Bonkhorukhae Bahis

53.20

1. Exacyl 500

(S)

1 x 3 de J à J3
des Refs

Professeur Taoufik CHRAIBI

Gynécologie Obstétrique
199, Bd. Bir Anzarane - Casablanca
Tél : 0522 98 01 12 / 07 00 14 01 48
ICE: 001710192000017 - INP : 091043091

58.00

2) L'afmice Gel

(S)

à faire sur le
2 de J à J3
au besoin

3) Arginine Zoo

Professeur Taoufik CHRAIBI
Gynécologie Obstétrique
199, Bd. Bir Anzarane - Casablanca
Tél : 0522 98 01 12 / 07 00 14 01 48
ICE: 001710192000017 - INP : 091043091

199, Bd. Bir Anzarane, Rés. El Walida - 1 er étage - Appt n°5 - Casablanca - Tél. : 05 22 98 01 12
WhatsApp : 0700 140 148 - En cas d'urgence : Clinique les Papillons : 05 22 98 21 20 - 06 67 37 85 85
199. شارع بئر أنزران - إقامة الوالدة - الطابق الأول - الشقة 5 - الهاتف : 05 22 98 01 12 - واتساب : 0700 140 148

EXACYL[®] 250 mg - 500 mg

(ACIDE TRANEXAMIQUE)

Veillez lire attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament car elle contient des informations importantes pour vous.

- Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Si vous avez d'autres questions, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.
- Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez pas à d'autres personnes. Il pourrait leur être nocif, même si le...
- l'u...
- un e...
- votre

1. Qu'il
- utilisé
2. Qui
- compr
3. Com
4. Quel
5. Comm
6. Contenu



1. QU'EST-CE

EST-IL UTILISÉ ?

Classe pharmacothérapeutique - code ATC : B02AA02.

Qu'est-ce que EXACYL, comprimé pelliculé ?

Exacyl contient de l'acide tranexamique. Cette substance appartient à une

ELS CAS